

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

6 rue de la Mairie

72110 SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

tél/fax 02 43 29 40 16

mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 janvier 2015 à 20 h 30

Etaient présents : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT – Thierry GRÉMILLON - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET – Romain BURON - Cécile MÉRY - Céline SAUCET –

Excusé : M. Henri HÉRON

Absents : NEANT

Secrétaire : Mme Céline SAUCET

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE 2014

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 17 novembre 2014. Sans aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT D'UNE SALLE POUR ACTIVITES PERISCOLAIRES

Madame le Maire expose que suite à l'obligation de mise en place des temps d'activités périscolaires, et pour en faciliter l'organisation, il y aurait lieu d'aménager et restructurer la salle attenante aux classes.

Il est envisagé de remplacer les menuiseries extérieures, d'isoler les murs et plafonds, d'aménager des placards de rangement, de refaire l'électricité, plomberie et la peinture.

Suite à la consultation lancée pour les divers lots dans le cadre d'une procédure adaptée, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de faire réaliser les travaux d'aménagement et restructuration de la salle attenante aux salles de classe, pour les activités dans le cadre des temps d'activités périscolaires dont le coût estimatif est de 15.000 € HT.
- DECIDE de solliciter une aide au titre des fonds européens LEADER et autorise Madame le Maire à présenter le dossier au Pays du Perche Sarthois
- APPROUVE le plan de financement du projet, qui outre la subvention LEADER, sera un auto-financement de la commune.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget 2015 – chapitre 23 – article 231.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2è CLASSE

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Elle précise que les adjoints techniques territoriaux de 1è classe ayant atteint le 5è échelon de leur grade et comptant au moins 6 ans de services dans le cadre, peuvent être promus au grade d'adjoint technique principal de 2è classe.

Dans l'attente de l'avis du Comité Technique Paritaire sur la détermination des ratios « *promus-promouvables* », Madame le Maire propose de créer le poste d'adjoint technique principal de 2è classe à compter du 1^{ER} janvier 2015 pour 35 heures par semaine, en remplacement du poste d'adjoint technique de 1è classe pour 35 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE la suppression du poste d'adjoint technique de 1è classe pour 35 heures par semaine
- DECIDE la création à compter du 1er janvier 2015, d'un poste d'adjoint technique principal de 2è classe pour 35 heures par semaine.
- DECIDE la mise à jour du tableau des effectifs de la commune au 1^{er} janvier 2015
- DECIDE la rémunération selon l'échelonnement indiciaire conformément au statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

- AUTORISE Madame le Maire à effectuer la déclaration de vacance sans offre d'emploi auprès du Centre de Gestion et à saisir le Comité Technique Paritaire pour avis.
- PREND NOTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 - chapitre 012 – article 6411 « rémunération du personnel titulaire ».

CONTRAT DE DERATISATION 2015

Madame le Maire fait savoir qu'il y a lieu de poursuivre la dératisation sur la commune et propose de renouveler le contrat avec la Société DDDHS proposant ses services à cet effet, pour la dératisation et la désinsectisation de tous les bâtiments publics pendant une année à compter de la signature du contrat, pour un montant de 440 € HT, soit 528 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le devis de la société DDDHS concernant la dératisation et la désinsectisation de tous les bâtiments publics pendant une année à compter de la signature du contrat, pour un montant de 440 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer ce devis, à le notifier à la société et à régler la facture
- PRECISE que la dépense sera prélevée sur le budget 2015 - chapitre 011 – article 611.

RESEAU ASSAINISSEMENT – test fumigène

Madame le Maire fait part au conseil municipal, des observations de la SAUR, délégataire du service assainissement de la commune. Il a en effet été constaté un engorgement de la station d'épuration dû vraisemblablement au rejet d'eaux pluviales dans le réseau assainissement.

Dans un premier temps, la SAUR propose la réalisation d'un test fumigène sur l'ensemble du réseau assainissement. Le coût de cette prestation s'élève à 752,40 € HT, soit 902,88 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le principe de la réalisation d'un test fumigène sur le réseau assainissement
- APPROUVE le devis SAUR pour 752,40 € HT
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis, à le notifier et à régler la facture
- PRECISE que la dépense sera prélevée au chapitre 011 - article 622 sur le budget assainissement 2015.

QUESTIONS DIVERSES

- **Vélo Club Yvréen** : la salle polyvalente avait été mise à la disposition du club à l'occasion de sa randonnée du Téléthon ; une lettre de remerciements a été adressée à la Mairie. L'association a récolté 1.251,34 € qui seront reversés au Téléthon.
- **Départ de Stéphanie BRAULT, adjoint administratif** : les communes de La Bosse et Prévelles offriront un cadeau ; les communes de St Georges du Rosay, St Denis des Coudrais et St Hilaire le Lierru offriront une plante.
- **Commission cantine** : la commission se réunira pour créer un règlement de la cantine
- **Salle polyvalente** : de même un règlement sera créé pour l'utilisation de la salle polyvalente
- **Subvention pour l'achat des jeux de plein air** : le dossier de demande est en cours au Conseil Général
- **Portail du cimetière** : un devis sera demandé à la Métallerie ODILLARD pour la réfection de la peinture du portail en époxy ; si non réalisé avant les Rameaux, il y aura lieu de brosser dans un premier temps pour enlever la mousse
- **Bulletin municipal** : félicitations pour la mise en page et pour tous ceux qui ont contribué à sa réalisation ; coût de revient (impression et reliure : 430 €)

La séance a été levée à 22 heures